

1. RAPPEL DES ENJEUX

La pré-analyse des enjeux paysagers montre que, de manière globale, le projet sera visible dans le paysage à l'aire immédiate, et selon des lieux assez proches de la future ZAC. Il s'intègre dans un contexte agricole ouvert, à proximité des principaux lieux à enjeu (lieux de vie, routes, activités et habitations). Les parcelles du site d'étude se trouvent dans une zone agricole de la frange urbaine Ouest de Rians, et en limite des pentes boisées du Défends. Contourné au Nord et à l'Ouest par une voie communale emprunté par le sentier de GR69, le contexte ouvert et bocager participe à ouvrir les visibilitées sur le site d'étude. Les futures constructions et aménagements seront visibles depuis les pentes habitées des alentours.

Illustration 1: Carte des enjeux (non exhaustive)

Source : IGN Orthophotographie, BD TOPO 04/ Réalisation : ARTIFEX 2023



Enjeux FORT: l'axe structurant de la route D3

La **route D3** est un axe principal légèrement surélevé par rapport au niveau moyen du site d'étude, permettant des visibilitées partielles.

Enjeux MODERE: perceptions ponctuelles depuis les Bencauds et les Argeries

Les habitations résidentielles sur les pentes du lieu-dit **les Bencauds** sont un enjeu modéré par la végétation arborée qui filtre partiellement les visibilitées qui réduit les perceptions. Les habitations vers les Argeries sont implantées en pied des pentes du Défends et des visibilitées partielles existent.

Enjeux FORT: perceptions ponctuelles depuis Rians

Certaines habitations du centre ancien de Rians sont ponctuellement orientées vers le site d'étude. Des visibilitées partielles existent depuis les pentes habitées du cœur de ville.

Enjeu FORT du fossé en lisière Ouest

Le **fossé** en lisière Ouest du site d'étude sillonne la plaine depuis une source au pied de la colline de Bencauds au Nord. C'est un élément paysager prégnant.

Enjeu MODÉRÉ des parcelles de vignes et de lavande

Les **parcelles de vignes et de lavande à l'Est** sont des composantes paysagères de la plaine agricole, caractéristiques de l'unité paysagère « les collines de Rians ». Elles sont un enjeu modéré car elles sont partiellement en friche.

Enjeu FAIBLE des parcelles de prairies

Les **parcelles de prairies exploitées ou en friche** constituent un espace ouvert et une composante paysagère de la plaine agricole.

Enjeu FORT: : haie champêtre de qualité en cœur de site

Elle constitue un **pare-vue naturel** arbustif et arboré. C'est un élément éco-paysager de qualité à l'échelle de la ZAC, de plus, elle participe de la **nature bocagère** de la plaine agricole de Rians.

Enjeu MODÉRÉ : Des perceptions depuis les chemins de Défends et des Bencauds

Le **Chemin de Défends** et le **Chemin des Bencauds** sont des voies empruntées par les riverains et les agriculteurs depuis lesquelles existent des visibilitées partielles et directes. C'est un enjeu modéré.

Sources : ©IGN Orthophotographie

2. MESURES

Suite à l'identification des enjeux paysagers et touristiques, il est possible d'établir des préconisations qui pourront servir au processus d'aménagement du projet de ZAC.

2.1. MESURES D'ÉVITEMENT

Il serait nécessaire d'éviter plusieurs secteurs qui pourraient potentiellement être exposés visuellement ou participer de l'intégration du projet à son environnement. Ainsi, il est préconisé de:

- > **Conserver la noue et la haie champêtre** existantes.
- > **Mettre à distance le front bâti** orienté vers l'entrée de ville de la route D3.
- > **Marquer davantage la vocation artisanale du site**, en soignant les avants de parcelle des bâtis en premier front.
- > **Eviter d'aménager de façon jardinée sur les espaces publics**, mais plutôt **proposer plusieurs grands ensembles**, de massifs végétalisés et plantations d'arbres, reprenant la palette végétale d'essences présentes dans l'environnement.
- > **Prévoir une zone de transition aménagée pour garder du recul visuellement avec l'habitation individuelle** située en bordure du chemin de Défends au Sud..
- > **Localiser des zones de stockage de façon discrète au sein de la zone d'activités**, non visibles depuis les voies environnantes (dont chemin de rando GR69).

2.2. MESURES DE RÉDUCTION

2.2.1. Gestion des zones végétalisés et des eaux de ruissellement

> **Associer les bâtisses visibles depuis les axes routiers et d'autres espaces vécus** (futurs parkings, aire de repos) **avec des arbres à grand développement plantés en bosquets**; ils redonneront une échelle humaine aux bâtis et créeront des plans intermédiaires. (cf bloc diagramme «Soigner les abords du bâti ci-dessous»).

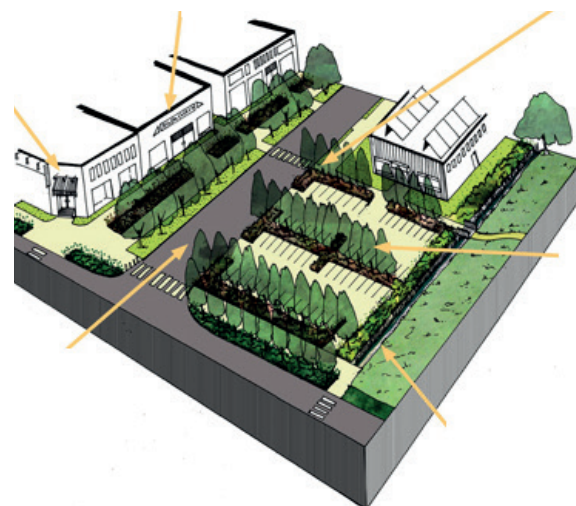
> Favoriser une très faible imperméabilisation des sols.

> Utiliser des strates végétales diversifiées et adaptées aux contraintes climatiques récurrentes (enherbements, strates méditerranéenne basse, arbustive, arborée adaptées à la sécheresse...).

> Définir et appliquer des techniques d'aménagement (usage de jets et jeux d'eau, fontaines sèches etc) afin de maintenir de la fraîcheur, au bénéfice du végétal et de la réduction des effets d'îlots de Chaleur Urbain (ICU).

> Si bassin de récolte des eaux, prévoir qu'il soit le plus naturel possible (profils de berges en pente douce, végétalisation des berges spontanées et gestion des essences invasives) et proscrire les bâches et berges en béton.

> **Réduire les effets « taches » de parking** par l'intégration de haies cloisonnant des poches de stationnement.



Soigner les abords du bâti : stationnement, espaces de stockage

Exemple : concours d'idée, Pont St-Martin (44)

Source : extrait du PLUI du Grand Dole - OAP « Les Grands Prés »



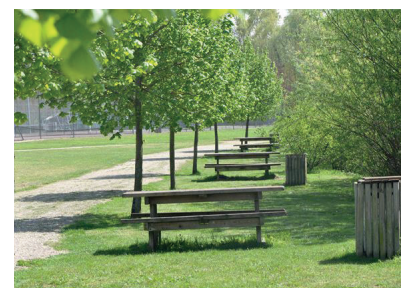
Noues du parc de Clichy-Batignolles - Martin Luther King
Source : AJOA



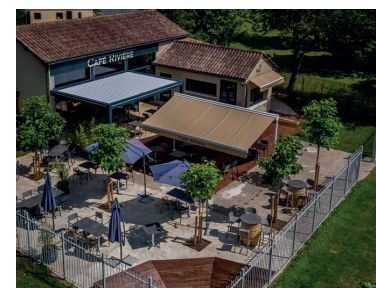
Exemple de revêtement de trottoirs et voie cycle en béton désactivé
Source : La Voie du Nord - Article sur Beuvry



Fontaine sèche à Pau (Pyrénées Atlantiques)
Source : Aquaprisim



Aire de pique-nique de St Genix-sur-Guiers
Source : office-de-tourisme-val-guiers



Terrasse de café bistrot
Source : © Déclic & Décolle



Ombrière photovoltaïque
Source : www.service-aux-entreprises.com



Lumière orientée vers le sol
Source : Asker

2.2.2. Choix sur les constructions, éléments techniques, mobiliers urbains

- > **Dessiner des fronts bâtis (même espacés) harmonieux et de qualité**, en particulier ceux qui seront amenés à être vus depuis tout secteur public (depuis le sentier de GR69 au Nord, depuis l'entrée de ville de la D3 à l'Est, depuis le hameau habité des Argeries.
- > **Intégrer des luminaires dans l'espace public, orientés vers le sol**. Ils seront pensés à des fins de réduction des dépenses énergétiques et d'émissions lumineuses (trame noire).
- > **Harmoniser teintes et volumes du bâti, enseignes publicitaires et tout mobilier** sur l'ensemble de la Zone Commerciale.

2.2.3. Aménagement des espaces extérieurs

- > **Prévoir une aire de pique-nique à l'interface des deux zones**, à destination des randonneurs et des travailleurs.
- > **Aménager des zones extérieures pour l'agrément**, en lien avec les bâtiments (terrasse ombragée pour café, restauration...).
- > **Aménager l'ensemble des espaces publics selon un système intégré de récupération des eaux pluviales** et des eaux grises si possible (par l'installation de réservoirs d'eau conséquents sous bâti, rigoles, noues, caniveau de Stockholm).

2.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- > Favoriser la **mise en place d'ombrières photovoltaïques répartis sur les aires de stationnement associées aux plantations d'arbres** feuillus
- > **Intégrer un mobilier et des aménagements encourageant les mobilités douces** (bornes, abri-vélos, réseau de cheminements doux cohérent).
- > Intégrer **une gestion raisonnée de ces espaces** (avec acceptation de période sèches et choix de végétaux adaptés). Ces modes de gestion seront également co-construits entre écologues et paysagistes ; **des mesures en faveur de la faune** (avifaune, chiroptères) pourront également être apportées (ouvrages et gestion).
- > **Intégrer qualitativement tout élément technique** (pompes à chaleur, postes...), par le choix de localisation en arrière d'un massif arbustif ou intégrer à une façade par exemple
- > **Interdire les enseignes énergivores et dégradant le cadre de vie** de type écrans lumineux.
- > **Le traitement des façades** aux couleurs et matériaux en accord avec les façades des habitations existantes, pour s'intégrer dans le contexte forestier. Éviter toute couleur claire, trop en contraste avec l'environnement du site.

Illustration 2: Carte de spatialisation des mesures d'évitement et de réduction (non exhaustive)
Source : IGN Orthophotographie, BD TOPO 83/ Réalisation : ARTIFEX 2023

